Numérique : la Commission veut développer l’intelligence artificielle tout en rassurant les citoyens

Publié le 28 avril 2021

La Commission a présenté, le 21 avril, un règlement visant à interdire certains usages de l’IA (notation sociale…) et à encadrer ses utilisations à haut risque (recrutement, éducation, transport…). Objectif : rassurer les citoyens sur de possibles dérives tout en faisant de l’Europe un acteur mondial de premier plan dans la régulation, le développement et l’utilisation de ces technologies clés.

Les Vingt-Sept veulent réglementer les usages de l'IA afin de rassurer les citoyens européens. Le projet de règlement prévoit notamment d'interdire les systèmes de «surveillance généralisée» de la population. Bruxelles est en effet convaincue que l'intelligence artificielle ne pourra se développer qu'en apaisant les craintes des Européens.

Le règlement dresse ainsi une liste précise des applications sensibles qui se verront imposer des tests de conformité, faute de quoi de lourdes sanctions pourraient être imposées.

La nouvelle législation sera encore débattue durant des mois, notamment avec le Parlement européen et les 27 États membres, avant la mise en œuvre d'un texte définitif.

>> Consulter le règlement présenté le 21 avril

>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles